

Prise en charge des victimes de l'ouragan Irma

Le projet

France Victimes met en œuvre un dispositif global de prise en charge des sinistrés de l'ouragan Irma qui consiste à :

- accueillir et recenser les victimes, ainsi que leurs besoins (aides financières, soutien psychologique, besoins matériels...), et leur faire une offre de services adaptée ;
- les accompagner dans leurs démarches (informations sur leurs droits, préparation des dossiers, liens avec les fonds ou assurances...);
- leur faire bénéficier du fonds de solidarité Antilles mis en place en partenariat avec la Fondation de France.

Le dispositif est mis en œuvre :

- en métropole → accueil des rapatriés aux aéroports d'Orly et de Roissy-Charles de Gaulle et au sein des associations locales du réseau France Victimes, plateforme téléphonique d'écoute et d'accompagnement, gestion du fonds de solidarité Antilles ;
- aux Antilles → équipe renforcée en Guadeloupe, pour l'accueil à l'aéroport de Pointe-à-Pitre, et à Saint-Martin pour consolider le fonctionnement de Trait d'Union sur 1 année.

Les bénéficiaires

- Victimes et sinistrés de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, qu'ils soient restés sur place ou qu'ils aient été rapatriés (environ 7 000 personnes auraient été évacuées), et quelle que soit leur situation (hospitalisés, endeuillés, choqués...). Ce public peut être repéré par les partenaires présents sur place (Préfecture, Croix Rouge française...) ou par les associations locales d'aide aux victimes.
- L'association Trait d'Union présente à Saint Martin depuis 2016 et membre du réseau France Victimes.

Les résultats

Entre 2 000 et 2 500 familles bénéficient directement du dispositif.

L'opérateur

France Victimes fédère le réseau de 130 associations d'aide aux victimes en France et de 800 lieux d'accueil qui reçoivent 300 000 personnes chaque année. Ces associations sont chargées – à titre gratuit et en préservant la confidentialité – de l'accompagnement des victimes d'atteintes aux personnes (violences, viol, harcèlement, menaces...) et aux biens (cambriolages, escroquerie...), d'accidents de la circulation, d'événements collectifs (attentats, problèmes sanitaire ou médical...) ou encore de catastrophes naturelles. Leurs missions : écoute, aide psychologique, information sur les droits et les moyens de les faire valoir, accompagnement social et orientation vers les services spécialisés. Une plateforme téléphonique est également disponible 7/7 jours.

France Victimes réalise en outre de nombreuses journées de formation pour les salariés et bénévoles des associations, ainsi que des professionnels (juristes, médecins, travailleurs sociaux...).



Association soutenue

France Victimes

> A Saint-Martin et en métropole

Durée du projet

3 mois et demi

france-victimes.fr

**Contribution de la
Fondation de France**

126 300 euros
(32 % du projet)

Janvier 2018
Solidarité Antilles

Contact :
presse@fdf.org
solidariteantilles@fdf.org
01 44 21 31 00

fondationdefrance.org